



MERLEAC INFOS

2015

DANS CE NUMERO

LE MOT DU MAIRE

Toute année nouvelle a besoin d'espérance, même si cette année 2015 a démarré par des jours sombres pour la démocratie, il faut être vigilant, et ne pas se laisser manipuler par des fanatiques qui veulent nous priver de nos libertés.

L'année 2015 s'annonce difficile aussi pour nos communes : restrictions budgétaires, baisse des dotations de l'Etat, nouvelle organisation des départements et des régions, agrandissement des communautés de communes, création de communes nouvelles, formation de nouveaux cantons. Je me demande si les citoyens vont pouvoir se retrouver et garder l'envie de s'impliquer dans la vie politique.

Malgré tout, il ne faut pas se résigner, Merléac a de nombreux atouts pour prospérer avec l'aide de la CIDERAL qui peut nous aider par la mutualisation et par la solidarité qui devra sans doute se renforcer envers les petites communes.

Je voudrais remercier mes collègues du conseil municipal pour leur investissement dans la vie communale, pour leurs disponibilité et leurs conseils. Merci également à tous les employés communaux pour leur professionnalisme et leur sens du service public.

Merci enfin à toutes les associations, qui par le biais de nombreuses festivités, participent à la qualité du lien social indispensable au bien vivre à Merléac.

*Bonne année 2015 à vous tous,
Portez vous bien.*

Le Maire
Joël CARRÉE



Chapelle St Jacques : les travaux avancent



Du nouveau à l'école : les TAP

LE CONSEIL MUNICIPAL



Suite aux élections du 23 mars 2014, le nouveau conseil municipal a été installé le 29 mars 2014. Qui sont vos élus : profession, domicile, dans quelles commissions ont-ils souhaité s'investir.

De gauche à droite sur la photo :

Magali GALLAIS, aide médico-psychologique, domiciliée à Crainfaux : commissions personnel, affaires scolaires, communication
Joël CARRÉE, agriculteur, domicilié à Kerdony : Maire, délégué à la CIDERAL, président de l'ensemble des commissions municipales, délégué du Syndicat de Kergoff (eau), du syndicat mixte du canton d'Uzel, du comité d'entraide cantonal, du service de soins à domicile

Jean-François LE POTIER, agriculteur, domicilié à Kerdren, commission travaux, délégué au Comité des fêtes de Saint-Léon, au Syndicat de Kergoff

Josiane FRABOULET, agent de service hospitalier, domiciliée Kérouézo : commission finances, communication, déléguée au Comité d'entraide et au Comité des fêtes du Bourg

Valérie GUILLO, agricultrice, domiciliée La Clé des Garennes : commission travaux, affaires scolaires, environnement-tourisme-sport, déléguée aux services de soins à domicile

Jean-Yves JAGLIN, agriculteur, domicilié Cremhell, 3^{ème} adjoint, : commission travaux, finances, personnel, affaires scolaires, environnement-tourisme-sport, délégué auprès de l'ASUM, au Syndicat de Kergoff

Gervais LEMOINE, retraité, domicilié rue du Horigo, commission finances, personnel, délégué SDE, syndicat de kergoff, comité d'entraide cantonal

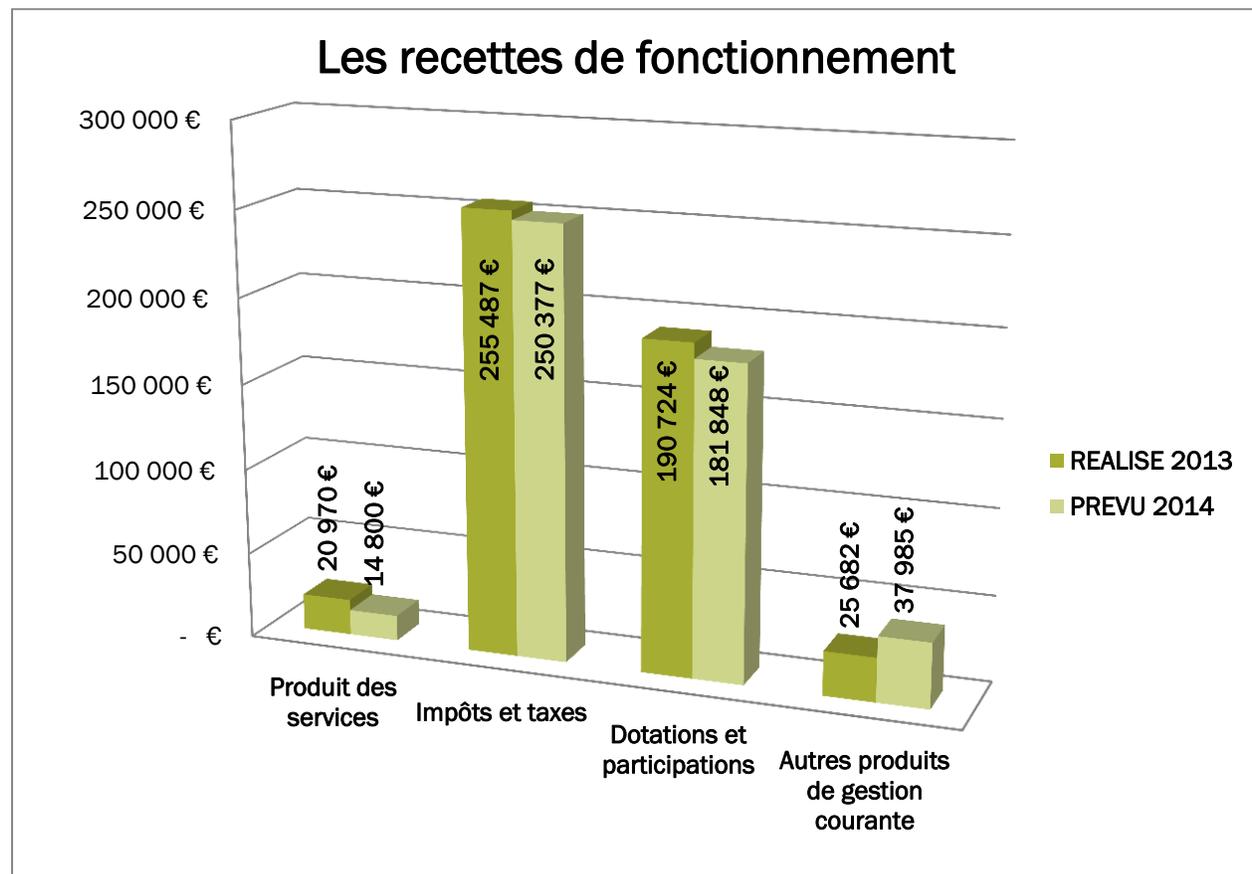
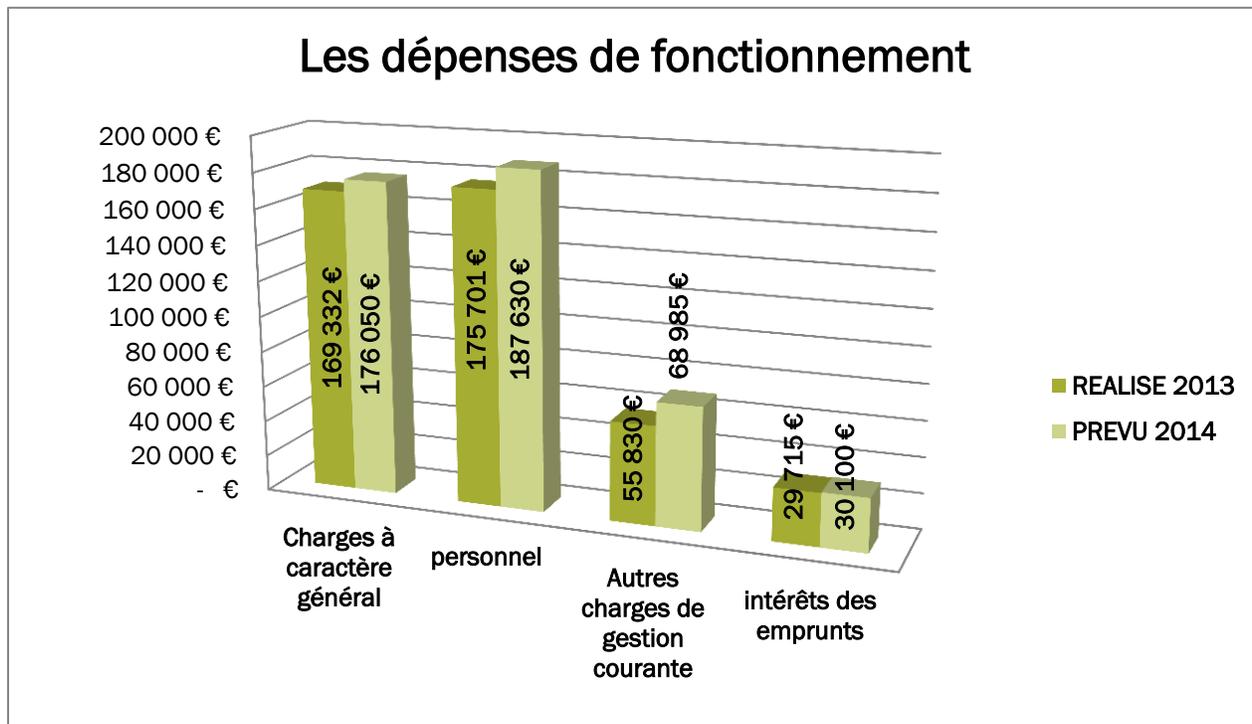
Stéphane GORIN, technicien de laboratoire, domicilié rue des Camélias, 2^{ème} adjoint, commission travaux, finances, personnel, affaires scolaires, communication, environnement-tourisme-sport, délégué au Syndicat mixte du canton d'Uzel

Roland RAUL, garagiste, domicilié route de Saint-Léon, 1^{er} adjoint, commissions travaux, personnel, délégué aux Comités des Fêtes du Bourg et de Saint Léon, au SDE, au Syndicat de Kergoff, représentant sécurité routière

François CONNAN, responsable logistique, domicilié rue des Camélias, commission affaires scolaires, communication, environnement-tourisme-sport

Loïc ROSCOUËT, retraité de la fonction publique, domicilié Kervégan, commission finances, affaires scolaires, communication, environnement-tourisme-sport, délégué à l'ASUM, au CAC SUD 22, représentant défense.

QUELQUES CHIFFRES



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RÉALISATIONS EN 2013

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| REMBOURSEMENT CAPITAL D'EMPRUNTS | 36 802.17 € | FCTVA | 28 193.23 € |
| TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX | 989.58 € | Excédent de fonctionnement | 144 861.00 € |
| CHAPELLE SAINT JACQUES | 430 173.84 € | SUBVENTIONS CHAPELLE | 301 581.39 € |
| VOIRIE | 24 530.39 € | SUBVENTION VOIRIE CG | 40 244.00 € |
| LOTISSEMENT | 28 783.10 € | PARTICIPATION COTES D'ARMOR HABITAT LOTISSEMENT | 10 000.00 € |
| ACQUISITION MATERIEL | 21 308.64 € | Cautionnements reçus | 622.00 € |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 11 583.70 € | AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 23 170.82 € |
| COLOMBARIUM | 2 456.00 € | REPORT EXCEDENT 2012 | 182 947.00 € |
| TOTAUX | 556 627.42 € | | 731 619.44 € |

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PRÉVISIONS EN 2014

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|------------------|--|------------------|
| REMBOURSEMENT CAPITAL D'EMPRUNTS | 31 207 € | FCTVA | 78 065 € |
| TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX | 50 000 € | Excédent de fonctionnement | 57 530.73 € |
| CHAPELLE SAINT JACQUES | 469 291 € | | 421 243 € |
| VOIRIE | 151 414 € | SUBVENTION VOIRIE CG | 6 537 € |
| VIABILISATION ARMORIQUE HABITAT | 20 000 € | Cautionnements reçus | 1000 € |
| ACQUISITION MATERIEL | 2 500 € | AMORTISSEMENTS | 7 314.28 € |
| ACQUISITION BATIMENT TRISKALIA | 25 000 € | Virement de la section de fonctionnement | 13 729.97 € |
| DEPENSES IMPREVUES | 11 000 € | REPORT EXCEDENT 2013 | 174 992.02 € |
| | 760 412 € | | 760 412 € |



LES IMPOTS LOCAUX

| TAXE D'HABITATION | TAXE SUR LE FONCIER BATI | TAXE SUR LE FONCIER NON BATI |
|-------------------|--------------------------|------------------------------|
| 16.92 % | 22.73 % | 77.29 % |
| PRODUITS ATTENDUS | | |
| 60 489 € | 54 120 € | 87 724 € |

LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2014

| | | | |
|-----------------------------|--------|-----------------------------|--------|
| ADAPEI | 50 € | ADMR | 80 € |
| AFN DE MERLEAC | 250 € | SAPEURS POMPIERS UZEL | 80 € |
| AMICALE LAIQUE MERLEAC | 1600 € | SAPEURS POMPIERS MUR | 80 € |
| APEL ST JOSEPH MUR | 62 € | APPMA UZELAISE (pêche) | 50 € |
| FOYER DES JEUNES MERLEAC | 1600 € | RAYON DE SOLEIL | 50 € |
| ASUM BASKET | 100 € | CFA BATIMENT | 45 € |
| CHAMBRE DES METIERS | 45 € | COMICE AGRICOLE | 341 € |
| CROIX D'OR | 30 € | CYCLO CLUB UZELAIS | 50 € |
| ENTRETIEN BUTTE ROUGE | 50 € | FSE COLLEGE PAUL ELUARD MUR | 566 € |
| LIGUE CONTRE LE CANCER | 77 € | MAISON FAMILIALE RURALE | 45 € |
| PARALYSES DE FRANCE | 20 € | RESTAURANT DU COEUR | 60 € |
| SOCIETE HIPPIQUE DE LOUDEAC | 30 € | ASUM FOOT | 1000 € |

Les bâtiments communaux, un patrimoine à entretenir

Le conseil municipal a confié à la SARL Dominique LE POTIER du Quillio, la pose de nouvelles portes aux vestiaires-douches du terrain des sports pour la somme de 3856.02 €.

La couverture de la salle (ancienne cantine) rue d'Uzel va également être refaite à neuf par l'entreprise FOUQUET de Saint-Thélo pour la somme de 7546 €



LES TRAVAUX A LA CHAPELLE SAINT JACQUES AVANCENT

Encore un peu de patience avant de pouvoir admirer le travail de restauration de la chapelle Saint Jacques. Pour le moment seuls quelques privilégiés ont pu observer l'avancée remarquable des travaux et notamment ceux qui concernent les lambris peints et les peintures murales. La dépose de ces lambris a permis de mettre à jour la magnifique charpente. Une autre vision des prouesses de ceux qui ont construit cet édifice au XIVe siècle.



LA SIGNALISATION

La première phase du programme de signalisation est achevée. Il s'agissait de la pose des panneaux de police fournis par la société SIGNAUX GIROD d'Avranches pour la somme de 6588.07 €. Le reste de la signalisation fournie par la société SPM de Lanvollon est en cours. Les plaques de rues (2385,47 €) et les numéros de maisons (1826.89 €) ont été mis en place par les agents communaux. Il leur reste à parcourir la commune pour implanter les panneaux directionnels et de lieux-dits. Le conseil municipal a décidé l'acquisition de panneaux supplémentaires, soit un panneau de sécurité enfants près de l'école, de panneaux de jalonnement dans le bourg et d'un panneau diagrammatique pour le secteur de Bosméléac. Le coût de la fourniture de cette deuxième phase du programme s'élève à 19.566 €.



LA NOUVELLE TONDEUSE



Au fil du temps, les espaces publics enherbés progressent, il est donc nécessaire d'adapter le matériel pour l'entretien de ces terrains. L'ancienne tondeuse ayant subi une panne importante et en mauvais état général a dû être remplacée par une nouvelle machine. Ce nouveau tracteur tondeuse Kubota fourni par les établissements Concept motoculture de Loudéac a coûté 25800 €.

Cette photo a été prise devant les nouveaux services techniques que la commune est en cours d'acquisition pour la somme de 20.000 €. Il a été demandé à Triskalia de procéder à la dépose des silos et la réparation de la toiture avant de finaliser la vente.

SITE INTERNET



Le conseil municipal conscient que, pour une meilleure visibilité de la commune, il est nécessaire de disposer d'un site sur Internet, a confié la création du site officiel de la commune à la société KLERIN de Perros Guirec. Ce prestataire a été choisi pour ses choix graphiques, l'organisation visuelle des informations et la lisibilité des sites dont il est le concepteur, et bien sûr le coût (au minimum 450 € pour la création du site et, selon les options retenues, encore à définir, au maximum 1200 €). Sur le site, Il sera possible de suivre l'actualité de la mairie, d'y lire les comptes rendus de conseil municipal, de faire certaines démarches en ligne, de connaître les disponibilités de la salle des fêtes, les tarifs.... Les associations pourront également y déposer leurs informations. Y sera disponible une présentation générale de de la commune, de ses élus, de son patrimoine.

Il convient au préalable d'alimenter le site en informations, photos, documents. Elus et secrétaire de mairie sont à la manoeuvre pour que le site soit le plus complet possible. Vous pouvez d'ores et déjà y accéder en tapant l'adresse : www.merleac.fr

AUTRES ACQUISITIONS

En 2014, la commune a fait l'acquisition chez Boulanger, d'un vidéo **projecteur** pour 369.30 € afin de permettre la projection de documents tant au cours des réunions du conseil municipal, qu'aux réunions publiques.

Il a également été nécessaire l'acquisition de nouvelles méthodes comptables et de nouveaux logiciels pour le secrétariat de mairie auprès de Berger Levraut pour la somme de 1984,16 €



PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de la préparation du contrat de partenariat 2014-2020 entre la Région Bretagne et le Pays du Centre Bretagne, la commune a été sollicitée afin de connaître l'ensemble des projets prévus au cours de la nouvelle mandature. Un groupe de travail a été constitué pour élaborer les différents chantiers prioritaires et notamment l'amélioration du Bourg. Ont été retenus les projets suivants :

- ✓ Création de logements pour personnes vieillissantes en centre bourg
- ✓ Aménagement et valorisation du Centre Bourg
- ✓ Liaisons déplacements, accès aux commerces et services publics (mairie-école)



Ci-contre, réflexion avec le SDE pour l'enfouissement des réseaux.

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité est une obligation nationale depuis la loi 75-534 du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Plus précisément, **la loi du 11 février 2005 impose aux collectivités une mise en conformité de l'accessibilité aux personnes dont la mobilité est réduite**, dans les établissements recevant du public.

Cette accessibilité permet l'usage sans dépendance par toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou co-gnitif, vieillissement, ..) ou temporaire (grossesse, accident, ..) ou bien encore de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussettes, ..) La loi du 11 février 2005 place la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent.



L'accessibilité des bâtiments accueillant du public aux personnes handicapées est un lourd chantier. Si les équipements récents comme l'école, ont été pensés selon les impératifs d'accessibilité, il n'en est pas de même pour les autres bâtiments et en particulier le mairie.

Suite à un appel d'offres groupé lancé par le Centre de gestion 22, la commune a confié au cabinet ABC DIAG FRANCE la mission de rédiger un diagnostic détaillé des bâtiments communaux, voirie et espaces publics. Ce diagnostic comprendra un rapport de situation de l'existant, les préconisations pour la mise en conformité et le chiffrage des coûts de mise en accessibilité. Au vu de cette étude, il conviendra au conseil municipal de fixer des priorités. En effet, compte tenu de l'importance des aménagements qui sont à prévoir, il faudra encore quelques temps avant de pouvoir s'enorgueillir de vivre dans un environnement entièrement accessible aux personnes en situation de handicap .

LA VIE DE L'ÉCOLE

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires

Pour se conformer aux nouveaux textes, la commune de Merléac a adopté une autre organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2014. En 2013, le conseil municipal a choisi de ne pas se précipiter et d'utiliser pleinement l'année scolaire 2013/2014 pour préparer au mieux cette réforme en instaurant une commission composée d'élus, des enseignants et des représentants des parents d'élèves. Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves pour connaître leurs préférences. Les rythmes suivants ont été arrêtés :

| LUNDI – MARDI – JEUDI -VENDREDI | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| 7h 30 - 9 h 00 | Accueil pré scolaire |
| 9 h 00 - 12 h 00 | Temps d'enseignement |
| 12 h 00 – 13 h 20 | Pause méridienne |
| 13 h 20 – 13 h 35 | Nouveau temps d'activité périscolaire |
| 13 h 35 – 16 h 00 | Temps d'enseignement |
| 16 h 00 – 16h 30 | Nouveau temps d'activité périscolaire |
| 16h 30 – 18h 30 | Accueil post scolaire |

| MERCREDI | |
|------------------|-----------------------|
| 7h 30 - 9 h | Accueil pré scolaire |
| 9 h 00 - 12 h 00 | Temps d'enseignement |
| 12 h – 13 h | Accueil post scolaire |

Comment ça marche?

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont facultatifs. Dès lors, il convient d'inscrire les enfants à ces TAP pour une bonne organisation des ateliers. Il a été décidé une inscription à la semaine pour offrir plus de souplesse. Attention, contrairement aux heures d'accueil pré ou post scolaire où les enfants peuvent être pris en charge à n'importe quel moment dans le respect des créneaux institués, il n'est pas possible de récupérer les enfants pendant les ateliers périscolaires au risque de perturber leur bonne organisation.



Quelles activités ?

Depuis la rentrée de septembre, ce sont une vingtaine d'enfants, dont 14 maternelles et CP qui participent aux TAP. La 1^{ère} période, de septembre aux vacances de la Toussaint a été consacrée à des jeux d'extérieurs (raquettes, tennis de table...), à la confection d'un espace jardin (désherbage et plantation de salades), des peintures autour de l'automne et des jeux de société.

En 2^{ème} période de la Toussaint aux vacances de Noël, les enfants ont appris quelques danses bretonnes qu'ils auront la possibilité de perfectionner durant l'année scolaire. Les plus grands ont appris quelques points de couture tandis que les petits s'exerçaient sur des modèles. La fin de période a été bien occupée par la création de décors (reproduction, découpage, peinture) pour le spectacle de Noël et la confection de petites réalisations de Noël pour ramener à la maison.



Quelques événements qui ont marqué l'année 2014



Toujours autant d'affluence au repas offert par le CCAS aux personnes de plus de 65 ans. C'est l'occasion de mettre à l'honneur les doyens présents. Pour nos aînés qui ne peuvent se déplacer en particulier du fait de problèmes de santé, les membres du CCAS leur font une visite à domicile au moment des fêtes de fin d'année.



La fête des classes « 4 » a eu lieu au mois d'août. C'est toujours avec joie et émotion que les natifs de Merléac se retrouvent tous les dix ans. L'occasion de faire remonter à la surface les souvenirs.



Accueil des nouveaux habitants
2014



VOEUX 2015

L'Amicale Laïque a fêté ses 50 ans



L'Année 2014 a été particulièrement symbolique pour les amis de l'Amicale Laïque de Merléac puisqu'elle fêtait son cinquantième anniversaire. À cette occasion, une classe d'autrefois était installée dans l'ancienne école, avec tableau noir, bureau à casier et encrier incorporé, porte-plume, affiches éducatives... Dans la nouvelle école, c'est un tout autre décor qu'ont pu apprécier les anciens avec salle informatique, tableau blanc interactif. En un demi-siècle, quelle transformation. Les nombreux anciens élèves présents ont pu retrouver les bons souvenirs grâce aux nombreuses photos exposées. Un ensemble musical de Corlay et un groupe d'élèves du cercle celtique de Mûr-de-Bretagne ont ponctué de leurs prestations cette rencontre festive. La matinée s'est achevée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité, avant de prendre part au repas, servi à la salle des fêtes.



50 ans mais aucune ride !

Chaque année, l'amicale laïque fait des animations pour récolter des fonds au bénéfice des élèves de l'école de Merléac. L'amicale s'appuie sur un bureau mais également sur tous les parents d'élèves pour l'organisation des manifestations.

En 2013-2014, l'amicale a financé, avec l'aide également de la mairie, l'achat de livres et de jeux pour l'école, des séances de cinéma, la piscine, les 50 ans de l'amicale, la sortie des petits au château de la Hunaudaye et la classe découverte à Sarzeau, sur le thème du cirque pour les plus grands.

En 2014-2015, il y aura toujours la piscine et il est prévu avec l'équipe pédagogique d'organiser des sorties et des classes de découverte sur le thème de la ferme.

Réservez vos dates pour les manifestations 2015

- ❖ la potée le 22 mars 2015
- ❖ le coquelet grillé et le tirage de la tombola le 14 juin 2015
- ❖ les grands jeux le 27 juin 2015



Les petits au Château de la Hunaudaye

Des casquettes rouges pour circuler



Le bureau de l'Amicale Laïque

Les autres associations ne sont pas en reste !

La société de chasse



La société de chasse communale s'est réunie en assemblée générale le dimanche 07 septembre 2014, à la mairie, sous la présidence de Loïc HAMON.

Comptant 27 adhérents, elle gère la faune chassable et participe également à la destruction des espèces classées nuisibles. Pour cela, elle organise des battues aux renards, pendant toute la saison.

Les projets de 2014 ont été essentiellement la rénovation du foyer en début d'année avec l'aide de la commune et la soirée bœuf bourguignon-Disco, 350 repas servis.

Le foyer fourmille de projets pour 2015 :

- ❖ conception de sweats et polos avec un logo du foyer de Merléac
- ❖ Invitation de tous les anciens du foyer pour une journée et/ou soirée retrouvailles.
- ❖ Sortie dans un parc d'attraction.
- ❖ participation à l'animation de début juin au Lac de Bosmeléac
- ❖ Et pour finir le traditionnel bœuf bourguignon Disco en novembre.

Le Foyer des Jeunes



Le bureau : président, Ronan Jaglin ; vice-président, Alexandre Lorcy ; trésorière, Eve-Marie Carrée ; trésorier-adjoint, Maxime Rault ; secrétaire, Marine Gallerne ; secrétaire-adjoint, Guillaume Jaglin.

*Le Club des Aînés désormais présidé par Jean DAUNY
poursuit ses activités*

*Il se réunit les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, sauf en
Juillet et Août,*

*Et organise des points forts toute l'année soit en
2015*

- ❖ *le 10 mars : concours de belote inter-clubs*
- ❖ *le 02 avril : repas*
- ❖ *le 07 mai : concours de boules inter-clubs*
- ❖ *juin : promenade (lieu et date à définir)*
- ❖ *le 14 juillet : concours de boules ouvert à tous*
- ❖ *le 06 octobre : concours de boules inter-clubs*
- ❖ *le 15 octobre : concours de belote inter-clubs*
- ❖ *le 22 octobre : repas*
- ❖ *le 03 décembre : assemblée générale*
- ❖ *le 17 décembre : repas de Noël*

GÉNÉRATION MOUVEMENT



Le bureau : président, Jean Dauny ; vice-présidente, Huguette Le Potier ; trésorière, Thérèse Sorel ; trésorière-adjointe, Madeleine Buteau ; secrétaire, Benjamin Burlot ; secrétaire-adjointe, Jeannine Le Flahec.

Christine Loust-Hervé et ses élèves studieuses réunies chaque 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois, de 14 h à 17 ont exposé leurs œuvres lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en janvier.



L'académie du patchwork

Base Sports Nature – LA CIDERAL

« Dimanche Sports Nature »

Pour sa 7^{ème} édition, la CIDERAL, Communauté de communes du Pays de LOUDEAC et ses partenaires vous propose le dimanche 7 juin 2015 son dimanche «Sports Nature» autour du site du lac de Bosméléac et de la Rigole d'Hilvern, sur les communes d'Allineuc et de Merléac.

Dans une ambiance conviviale, venez profiter, en famille, des nombreuses activités sportives proposées gratuitement autour des sports de pleine nature.



CONTACT : 02 96 25 97 22 ou 06 71 19 42 63
www.cidereal.com



Au programme, de 10h à 18h :

- ❖ Canoë kayak et paddle
- ❖ Grimpe d'arbres,
- ❖ Tir à l'arc
- ❖ Tour d'escalade,
- ❖ Parcours de motricité pour les tous petits
- ❖ Course d'orientation,
- ❖ Balade à poney,
- ❖ Trampolines à élastiques
- ❖ Marche nordique
- ❖ Vtt
- ❖ Pêche

... et de nombreuses autres surprises

Tout le monde pourra s'essayer à ces activités et se dépenser sans compter



Restauration sur place
ACTIVITÉS GRATUITES

Ouvert à tous

La vie communale

L'Etat CIVIL 2014



Les Naissances

Kassy LE GUYADEC le 19 février 2014 à Noyal-Pontivy
Simon MULLER, le 7 mars 2014 à Saint-Brieuc
Inès ROLLAND, le 09 février à Saint-Brieuc

Les mariages

Olivier LE JOLY et Tiphaine QUINIO le 28 juin
Ludovic MORAND et Jennifer LE GUERN, le 09 août
Frédéric ROLLAND et Marion PIN, le 05 juillet

Les décès

Armantine HERVÉ née CARIMALO, le 11 avril à Saint-Brieuc
Eugène CARRÉE, le 24 janvier au Quillio
Tarik NADJI, le 28 juillet à Merléac
Christiane LÉRITEAU née MÉNARD, le 11 novembre à Merléac

Le calendrier des fêtes 2015

MARS

Mardi 10 : Concours de belote de Génération Mouvement
Dimanche 22 : Potée de l'Amicale Laïque
Dimanche 22 : cérémonie des AFN

MAI

Jeudi 07 : Concours de Boules de Génération Mouvement
Dimanche 31 : vin d'honneur « fêtes des mères » et accueil des nouveaux habitants

JUIN

Dimanche 07 juin : Journée sport-nature
Dimanche 14 : « repas coquelets » de l'Amicale Laïque
Samedi 27 : Grand jeu de l'école du Château

JUILLET

mardi 14 : Concours de Boules de Génération Mouvement

AOÛT

Dimanche 16 : Fête des Classes « 5 »

OCTOBRE

Dimanche 4 : repas du CCAS
Mardi 06 : Concours de Boules de Génération Mouvement
Samedi 24 : Couscous de l'USM

NOVEMBRE

Samedi 21 : Bœuf bourguignon du Foyer des jeunes
Samedi 28 novembre : scène ouverte organisée par l'Amicale Laïque

DECEMBRE

Jeudi 03 : Assemblée Générale de Génération Mouvement
Vendredi 11 décembre : Arbre de Noël de l'école



LES ORDURES MÉNAGÈRES

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le mois de juillet 2014, la collecte des ordures a évolué sur la commune. La CIDERAL vient, en effet, de faire l'acquisition d'un nouveau camion muni d'un bras latéral permettant de lever les conteneurs à ordures.

Afin de faciliter la collecte, de nouvelles plaques ont été mises en place ou déplacées, toute du côté droit de la chaussée, dans le sens du circuit de la tournée, le plus en ligne de l'axe de la route et à moins de 2 mètres du bord de la voie. C'était aussi l'occasion d'ajouter quelques conteneurs manquant sur la commune.

La Collecte par bras, nécessite qu'aucun sac ne soit posé en dehors du conteneur.

Si vous constatez des inconvénients sur le circuit, vous pouvez contacter la mairie.

Prochainement est prévu le doublement des plateformes pour y installer des conteneurs de tri sélectifs (couvercle jaune). Seul le verre sera à déposer dans les conteneurs situés sur le parking du pont bascule. Bien sûr les encombrants et les déchets autres que le papier, le carton, les bouteilles plastiques et briques alimentaires continueront à devoir être déposés en déchèterie.



Mise en place des nouvelles plateformes pour les conteneurs

LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Qui est redevable ?

Chaque usager résidant ou travaillant sur le territoire de la CIDERAL doit s'acquitter de la REOM.

Tous les changements (composition du foyer, déménagement, décès ou autres) doivent être notifiés par écrit à la CIDERAL ou par mail n.boscher@cideral.fr.

Vous pouvez également télécharger sur le site internet (<http://www.cideral.com>) les demandes de prélèvement et les fiches de réclamation.

Les nouveaux arrivants sur le territoire de la CIDERAL sont invités à contacter la CIDERAL afin de compléter une fiche de renseignements. Cette dernière permet d'éviter une facturation d'office lorsque la composition du foyer n'est pas connue.

Avis aux propriétaires de logements locatifs

Afin de mettre à jour les fichiers, il est demandé à tous les propriétaires de logements locatifs d'effectuer la mise à jour de leurs logements à chaque changement de locataires (départs et arrivées) au 02.96.66.14.60 ou par mail n.boscher@cideral.fr.

La facturation

Les factures sont à acquitter en mars de chaque année. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public et les paiements sont à envoyer à la Trésorerie de LOUDEAC, 4 Rue St Yves 22600 LOUDEAC.

Les personnes intéressées par le prélèvement automatique (prélèvement une fois ou trimestriel) peuvent contacter la CIDERAL afin d'obtenir une demande de prélèvement à compléter ou télécharger l'imprimé sur le site internet (<http://www.cideral.com>)

Le service de la Redevance Ordures Ménagères de la CIDERAL est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 8H30 à 12H.

Accueil du service : ☎ 02-96-66-40-10 - Email : n.boscher@cideral.fr

Elagage des branches débordant sur le domaine public

Le défaut d'élagage des arbres et plantations appartenant aux riverains de la voie publique peut gêner ou interrompre le service des télécommunications, rendre inefficaces les travaux d'entretien de voirie et présenter un danger pour les usagers de la route lors des tempêtes ou tout simplement en bouchant la visibilité.

L'élagage est obligatoire et le manquement à ce devoir peut entraîner la collectivité à faire exécuter les travaux aux frais des propriétaires.

Rappel des règles pour une meilleure visibilité au bord des routes

Concernant les plantations

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.

Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

Concernant l'élagage auprès des lignes ERDF, vous trouverez ci-dessous les prescriptions.

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

- **Aucun travail d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF.** En cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.
- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa N°90-0188. (Document disponible auprès des services techniques des mairies ou bien auprès d'ERDF local*).
- ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.
- Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

* ERDF - Réseau Electricité Bretagne - Service DR-DICT - 64 bd Voltaire - BP 90937 - 35009 Rennes Cedex
Tél : 02 99 03 55 87 - erdf-grdf-urebretagne-dict@erdf-grdf.fr

FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL OU CONFIER L'ÉLAGAGE À ERDF ?

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées ou de les confier à ERDF lors d'une campagne d'élagage programmée sur votre commune, si les végétaux concernés se situent dans la zone à risque électrique (à moins de 3 mètres des lignes électriques).

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Elaguer

SPECIAL RESEAU HTA ET BT

INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire

- Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si les trois conditions suivantes sont réunies :
 - La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique
 - L'arbre ne respecte pas les distances prescrites par l'Arrêté interministériel du 17 mai 2001*
 - Cet arbre planté en domaine privé déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 25 du décret du 14 mars 1965, chapitre IV).
- Dans ce cas, l'élagage des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix (voir page 4).

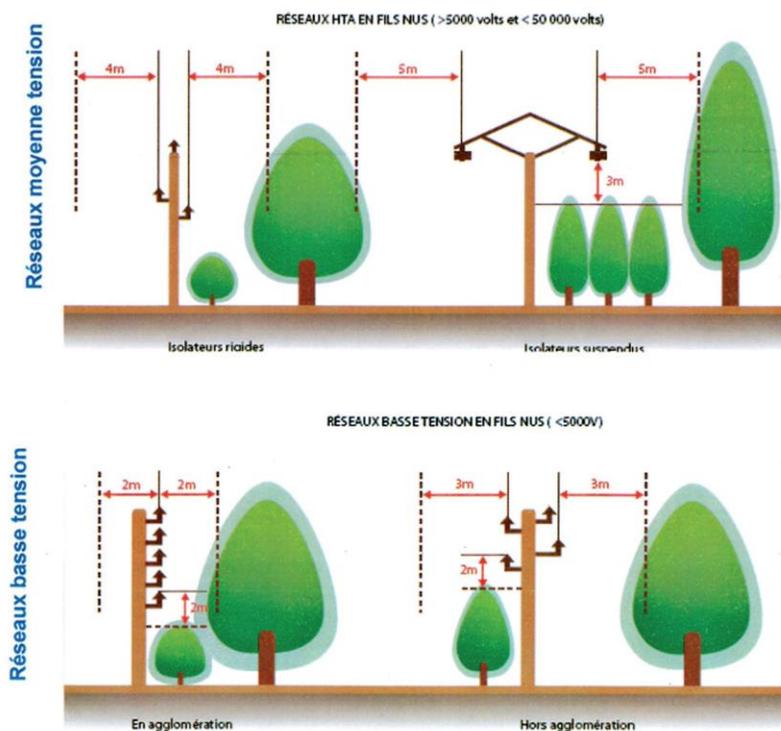
* BT nu à 1 m, HTA nu à 2 m, conducteur isolé : pas de frottement

ERDF

- En dehors des cas qui réunissent les trois conditions mentionnées ci-contre, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.
- Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

LES ZONES D'ÉLAGAGE ET LES DISTANCES MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE (CF. NORME NFC 11-201)

Distances minimales à respecter



À SAVOIR

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des **dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. **A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 €.**

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter **une fois les plantations arrivées à maturité.**

Conseil n° 2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n° 3 : Entretenez régulièrement votre végétation.

LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES VOUS INFORME

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) est régulièrement informée de l'utilisation frauduleuse de l'appellation « Finances Publiques » pour abuser les contribuables. Ces actions visant aussi bien des usagers particuliers que des professionnels peuvent revêtir diverses formes telles que :

* des courriers électroniques frauduleux (« phishing ») Le phishing ou technique du "hameçonnage" consiste en l'envoi de courriers électroniques usurpant l'identité d'administrations ou de grands organismes.

Le message est très souvent à l'entête ou à la signature de la Direction Générale des Finances publiques ou des Ministères de l'économie, des finances ou du budget. Il demande aux usagers de fournir leur numéro de carte bancaire ou de compléter leurs coordonnées personnelles en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

Ces courriers sont des faux. L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. Le numéro de carte bancaire n'est jamais demandé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter des coordonnées personnelles.

La DDFiP des Côtes d'Armor engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages, à ne pas cliquer sur les liens qui s'y trouvent et recommande de les supprimer systématiquement.

* des courriers postaux contenant une proposition commerciale superflue. Il s'agit très souvent de proposer à un créateur d'entreprise une inscription sur un Registre National Intra-communautaire contre paiement (envoi d'un chèque), alors que l'attribution d'un numéro de TVA intra-communautaire est gratuite et automatique.

* des appels téléphoniques émis par des personnes se faisant passer pour des agents des Finances publiques auprès de contribuables, leur demandant de fournir des coordonnées bancaires ou de réaliser un virement sur un compte pouvant être domicilié à l'étranger. Si vous êtes contacté de cette façon, n'hésitez pas à prendre le nom de votre interlocuteur, afin d'appeler le service des impôts des particuliers ou le service des impôts des entreprises dont vous dépendez, et demandez à parler à cette personne. N'appellez pas au numéro qu'elle pourrait vous donner.

PRES DE CHEZ NOUS LE COSQUER, L'ACCUEIL DE JOUR



Son but

- ❖ Préserver l'autonomie des personnes atteintes d'une pathologie de type démentiel
- ❖ Stimuler leurs fonctions cognitives à travers des activités de la vie quotidienne
- ❖ Préserver ou rétablir des contacts sociaux pour la famille accueillie
- ❖ Permettre à l'aidant principal de « souffler » un peu pendant la journée
- ❖ Favoriser les échanges avec les autres bénéficiaires de l'accueil de jour.
- ❖ Eviter les risques de dérives vers un hébergement mal préparé.

L'essentiel est de répondre, de façon personnalisée, aux demandes qui sont faites, en fonction de l'histoire de vie de chacun mais surtout de ses attentes.

L'ORGANISATION

Cet accueil se fait de 10 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Le transport s'effectue de 8h15 à 10h et de 16h15 à 18h en fonction du trajet
Des professionnels sont présents, tout au long de la journée, pour accueillir les usagers. La journée se déroule comme suit :

- ❖ 10 h : accueil autour d'un café
- ❖ DE 10h 15 à 12h : activités occupationnelles thérapeutiques (jeux, lecture du journal, discussions...)
- ❖ De 12 h à 13 h : repas

En quoi consiste l'accueil de jour ?

Accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de détérioration intellectuelle et vivant habituellement à domicile pour préserver, maintenir l'autonomie et permettre une poursuite de leur vie à domicile.

- ❖ De 13 h à 14 h : temps de repos
- ❖ De 14 h à 15h 30 : activités occupationnelles en groupe
- ❖ 15h 45 : goûter

MODALITÉS ET CRITERES D'ADMISSION

- ❖ Constituer un dossier d'inscription auquel doivent être joints des renseignements médicaux
- ❖ Une période d'essai sera proposée pour habituer la personne accueillie aux changements et éviter ainsi les comportements d'agressivité.
- ❖ Choisir le mode de déplacement
- ❖ Déterminer le rythme de présence qui est fonction du plan d'aide APA, des disponibilités du service et de la mise en place du transport
- ❖ Apporter le traitement du midi de la personne accueillie.

TARIFICATION

Prix de la journée applicable au 01/01/2014 : 27.23 €
(dont repas du midi : 3,95 €)

S'y ajoute le tarif dépendance GIR 1 et 2 : 19,44 €, GIR 3 et 4 : 12,34 €, GIR 5 et 6 : 5,24 €

Le tarif dépendance varie en fonction du degré d'autonomie de la personne accueillie. Le niveau de dépendance se définit grâce à la méthode de la grille AGIRR et suivant le calcul établi pour l'octroi de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

RENSEIGNEMENTS

Maison de retraite du Cosquer

Téléphone : 02.96.56.33.88

Les ACTIONS de la CIDERAL

L'as-tu lu ?



Ils ne savent pas encore lire ?
Et alors !

Faites leur découvrir ce plaisir !

Tout au long de l'année, une sélection d'albums est mise à disposition des enfants de moins de 3 ans, dans les bibliothèques du réseau CIDERAL, dans les structures d'accueil collectives, auprès de familles et d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les enfants manipulent et choisissent les livres qu'ils ont envie d'entendre. Leurs comportements, leurs choix, leurs réactions face aux livres vont permettre aux adultes accompagnants, participants au projet, de déterminer leurs préférences et de définir des coups de coeur.

Vous pourrez les retrouver dans un livret remis lors d'un temps festif le 3 juin 2015.



CONTACTS

CIAS de La CIDERAL
4 / 6 bd de la Gare
22 600 LOUDEAC
Tél : 02 96 66 09 09
ou 02 96 66 60 50
www.cideral.fr

Bébés Lecteurs



« Je me disais que, tant qu'il y aurait des livres, le bonheur m'était garanti. »
Simone de Beauvoir

Dates des séances

Qu'est ce que les Bébés Lecteurs ?



Vous êtes parents, grands-parents, professionnels de l'enfance...

... venez avec vos enfants ou ceux que vous accueillez aux séances Bébés Lecteurs !

Ce sont des animations gratuites de lecture collective destinées aux enfants de moins de 4 ans. Organisées dans les différentes bibliothèques de la CIDERAL, elles vous accueillent à partir de 9h45 jusqu'à 11h.

Ces séances permettent de :

- **Partager** un temps de lecture collective;
- **Découvrir** la richesse de la littérature enfantine et donner le goût de la lecture;
- **S'offrir** et offrir un temps de détente et d'échange;
- **Contribuer** et accompagner l'enfant dans le développement de son langage;
- **Ouvrir** une porte sur l'imaginaire;
- **S'évader** à travers des chansons, comptines, jeux de doigts et outils d'animation.



mardi

PLOUGUENAST :

- 2 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre
- 6 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet

mercredi

UZEL :

- 24 septembre
- 26 novembre
- 28 janvier
- 25 mars
- 20 mai
- 24 juin

CORLAY :

- 8 octobre
- 7 janvier
- 11 mars
- 13 mai

GAUSSON :

- 15 octobre
- 14 janvier
- 1 avril

UZEL :

- 5 novembre
- 4 février
- 6 mai

LA MOTTE :

- 17 septembre
- 12 novembre
- 21 janvier
- 25 février
- 29 avril
- 27 mai

GRACE - UZEL :

- 3 septembre
- 3 décembre
- 4 mars
- 17 juin

SAINT - BARNABE :

- 10 septembre
- 17 décembre
- 18 mars
- 10 juin

PLEMET :

- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre
- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet

SAINT-CARADEC :

- 5 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 5 juin
- 3 juillet

HEMONSTOIR :

- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre
- 9 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 12 juin
- 10 juillet

TREVE :

- 26 septembre
- 24 octobre
- 28 novembre
- 23 janvier
- 27 février
- 27 mars
- 24 avril
- 29 mai
- 26 juin (à la Maison des Lutins, en partenariat avec le RPAAM)
- 24 juillet



■ séances animées par des professionnels des bibliothèques.
■ séances animées par des bénévoles des bibliothèques et Karine BOURHY, Educatrice de Jeunes Enfants au CIAS de la CIDERAL.

EN DIRECTION DES JEUNES

Jeunesse
 La Souris Verte

Tu as 16 ans ou plus,
 tu souhaites entrer dans le fichier baby-sitting,

Vous êtes parents,
 à la recherche d'un baby-sitter,

Renseignez-vous auprès
 de la Crèche « La Souris Verte », à Loudéac,
 du Multi-Accueil, à Plémet
 OU directement au service Jeunesse
 du CIAS de la CIDERAL

Renseignements :
 SERVICE JEUNESSE, CIAS - 4/6 bd de la Gare - LOUDEAC
 Tél : 02 96 66 09 09 - c.leguen@cideral.fr

Jeunesse
 ADOBUS ITINÉRANT
 SERVICE JEUNESSE
 CIAS-CIDERAL

La Parenthèse

L'adobus vient à ta rencontre

C'est quoi ?
 - Un foyer itinérant de jeunes,
 - Un lieu d'accueil, d'échange et de détente; « une parenthèse » !
 - Une pause entre les cours et la vie quotidienne,
 et aussi de l'information, de la culture et du loisir ...

Détente
 Discuter, échanger,
 jouer, lire, ...

Ateliers
 Customisation, photos.

Pour qui ?
 Toi, qui a plus de 12 ans !

C'est où ?
 « La parenthèse » stationnera
 - A proximité des foyers de jeunes.
 - A la sortie des établissements scolaires (collèges et lycées).
 - Près des salles communales.

Infos
 BAFA, CV,
 baby-sitting,
 international.

ET DES MOINS JEUNES

Une équipe de 5 porteurs à votre service :

- Yves HAMAYON
- Marie-Thérèse FISCHER
- Lionel LE NAGARD
- Fabienne LE CORRE
- Emmanuelle SAGUET

Contacts et renseignements :

Tél : 02 96 66 14 61
 les lundis, mercredis et vendredis
 de 9h30 à 12h

CIAS
 4 Bd de la Gare
 22 600 LOUDEAC

PORTAGE DE REPAS à domicile

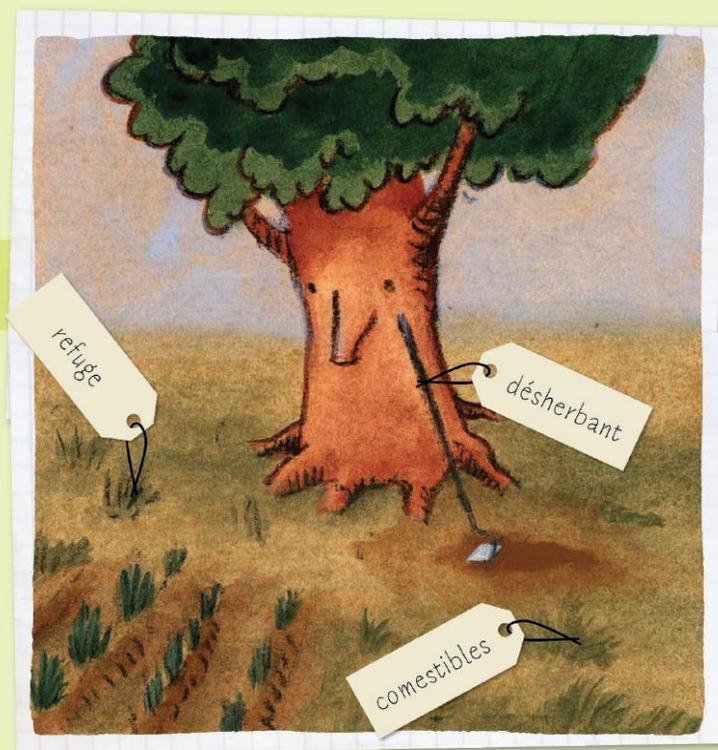
Le Jardinier et les herbes indésirables

Entre le jardinier et celles que l'on qualifie d'herbes indésirables, c'est une histoire qui dure ! Et pour cause : le sol contient des milliers de graines qui n'attendent que de revenir à la surface pour germer. Le vent et les oiseaux favorisent également le voyage des graines. Même une parcelle méthodiquement entretenue ne peut rester à l'abri d'invitées indésirables !

Mais sont-elles si mauvaises?
Commençons par changer notre regard !

Cette mauvaise réputation qui leur colle à la tige n'est pourtant pas toujours justifiée. Certaines sont de vraies envahissantes, aux racines presque indélogeables (chiendent, liseron...), mais d'autres ont de nombreuses qualités : accueil de la faune auxiliaire au jardin, répulsifs naturels des ravageurs, ressources médicinales ou comestibles, nos mauvaises herbes peuvent être tout cela à la fois.

Apprenons à les connaître, limitons-les par des techniques alternatives (paillage, binette, faux-semis...), tolérons les à condition qu'elles ne concurrencent pas les plantations au jardin et valorisons-les !



Limiter les herbes indésirables

Pour éviter la corvée du désherbage manuel, qui revient sans cesse, pensez PRÉVENTIF ! Et pour cela, rien de tel qu'un bon paillage. En plus de limiter le développement des mauvaises herbes, le paillage retient l'humidité dans le sol, protège les plantes du froid, enrichit le sol, abrite des auxiliaires et micro-organismes bénéfiques et offre au jardin un aspect esthétique.

Quelques recommandations pour un paillage efficace :

- Condition préalable à son étalement : sol désherbé
- Epaisseur : entre 5 et 10 cm selon les paillis
- Le bon moment : lorsque la terre est encore chaude (septembre - octobre) ou déjà réchauffée (avril - mai)

Le saviez-vous ?

La Technique du « faux semis » consiste à préparer le sol comme pour un semis, et à laisser une période de 3 à 4 semaines sans intervention. Pendant ce temps, les plantes indésirables, naturellement présentes dans le sol, vont lever et pousser. Il n'y aura plus qu'à les arracher avant de réaliser le « vrai semis ».



Au potager, dans les parterres ou allées, choisissez un paillis adapté !

A MERLÉAC

Des commerçants et artisans à votre service

M. GLEYO Eric : boulangerie « le Bourg » - ☎ 02.96.26.22.92

M. RAUL Roland : mécanique agricole – bar « le Bourg » - ☎ 02.96.28.82.77

L'ESCALE : bar – pizzeria "Bosméléac" - ☎ 02.96.28.82.20

ETS AUDEBERT : production et vente de lingerie ☎ 02.96.28.57.49

M. PRUVOT Emmanuel : maçon « le Bois du Houle » - ☎ 02.96.26.29.16

M. KERLAU Donald : couvreur « Saint-Léon » - ☎ 02.96.26.22.58

M. FLAGEUL Christian : menuiserie agencement déco « St-Léon » 02.96.28.87.70

M. CADORET Pierre : animations artistiques « le Bois du Houle » ☎ 02.96.28.88.55

ENERGIE OUEST : « la Croix de lorette » ☎ 02.96.26.20.46

M. LUCAS Philippe: travaux agricoles « zone artisanale » : ☎ 02.96.26.23.22

M. LE BAIL Arnaud : travaux forestiers « le Cruyet » ☎ 09.54.16.65.44

M. BERTHO Romain : vannier « Kervégan » ☎ 02.96.26.28.75 ou 09.54.16.65.44

Mme PERRET Aurélie : « Demoiselle et compagnie » le Bourg ☎ 02.96.28.89.14 ou www.demoiselle-et-co.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LES MARDIS ET JEUDIS : DE 9 H À 12 H ET DE 15H 30 À 18 H

LES SAMEDIS : DE 9H À 12 H

PROJET DE PROSPECTIONS MINIERES « VARISCAN MINES »

Par arrêté ministériel du 3 novembre 2014 publié au Journal Officiel le 5 novembre, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a accordé un permis exclusif de recherches de mines de cuivre, zinc, plomb, or, argent et substances connexes à la société Variscan Mines. Ce permis dit « Merleac » d'une superficie de 411 km² s'étend sur 34 communes des Côtes d'Armor. "Pour prendre en considération les questions et inquiétudes manifestées par le public sur les impacts de ce projet", le ministère de l'Ecologie a joint à l'arrêté une annexe instituant une commission d'information et de suivi qui pourra examiner les différentes phases de travaux et leurs impacts potentiels en amont des procédures envisagées. "Cette instance permettra, au fur et à mesure de l'avancée de la prospection, de démythifier son objet et ses possibles conséquences au travers d'échanges directs avec la population locale", a précisé le ministère. Les représentants de Variscan Mines, Patrick Lebre, chef géologue, Anne-Sophie Audion, chef de projet, Guillaume Raoult, géologue, ont présenté les tenants et les aboutissants du travail d'exploration. L'exploration a lieu sur 5 ans et doit permettre d'avoir une vision globale de la nature du gisement et des métaux qu'il renferme. Cette phase de prospection ne présage pas une phase d'exploitation qui, a précisé M. Lebre, est, en général, de l'ordre de 3 %, mais comme le BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) s'est auparavant intéressé à ce site, la chance est de 10 à 15 %.

Au cours des trois premières années, les travaux seront focalisés sur l'exploration exhaustive du périmètre dans la tranche des 500 premiers mètres. Cette exploration, fondamentalement guidée par les travaux de géophysique aéroportée et héliportée, s'étalonnera sur le gisement de la Porteaux-Moines, pour lequel des extensions susceptibles de présenter un intérêt économique dans l'hypothèse d'une production souterraine profonde seront recherchées. Cette première phase de travaux se conclura par une étude de pré-faisabilité qui décidera de l'opportunité d'engager la phase de faisabilité.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site suivant : www.economie.gouv.fr (taper Variscan mines dans le moteur de recherche)

Une présentation va également être consultable sur le site officiel de la commune de Merléac. Des documents sont également consultables en mairie.



Réunion publique à Merléac